1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom de produit : SHELL RETINAX CS00 GREASE

Cat. No. 16080802, 16080846, 15672905, 14790651

Dimension de l'emballage : 60 ml;100 ml;50 ml;10 ml

Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation : Graisse lubrifiante.

Utilisations déconseillées: Aucune contre-indication n'est identifiée. (*)

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur :
Struers Ltd
7275 West Credit Avenue
Ontario L5N 5M9 Mississauga
Canada
Tel:+1 (905) 8148855

Responsable de la préparation de la fiche signalétique:
Responsable de la préparation de la fiche signalétique: DHI
Toutes les questions concernant le contenu de cette fiche technique doivent être transmises à :
struers@struers.dk

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Infotrac:
1-800-535-5053
Struers CAN:
+1 (905) 8148855
(Seulement pendant des heures d'ouverture)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit dangereux

SIMDUT 2015: Le produit n'est pas classifié.

Éléments d'étiquetage

Suivant les informations relatives à la composition chimique données par le fabricant, le produit n'est assujetti ni à une classification, ni à un étiquetage.

Autres dangers

PBT/vPvB: Aucune information disponible.

Autres: Un contact prolongé ou itératif avec la peau peut entraîner des rougeurs, du prurit, de l'irritation et de l'eczéma/fissuration. Les effets nocifs pour la santé peuvent être aggravés dans la graisse utilisée. Un contact prolongé ou itératif avec la graisse usée peut entraîner des maladies cutanées sérieuses, comme par exemple la dermatite. En général, les graisses constituent un danger pour l'environnement.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélanges

Le produit contient : Huile minérale hautement raffinée et additifs. DMSO < 3% (IP 346)

4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

Inhalation :	Aller à l'air frais et se reposer. En cas d'irritation continue de la gorge ou de la toux : consulter un médecin et apporter cette fiche.
Contact avec la peau :	Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'eczéma, de plaies ou d'autres problèmes cutanés : contacter un médecin et apporter cette fiche.
Contact avec les yeux :	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact et bien écarquiller l'oeil. En cas d'irritation prolongée, se rendre aux urgences et apporter cette fiche.
Ingestion :	Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau. Garder la personne en observation. Si la personne a un malaise, la transporter à la salle d'urgence avec cette fiche. Ne pas faire vomir.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Symptômes/effets:	Voir section 11 pour les informations plus détaillées sur les effets sur la santé et les symptômes.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Soins médicaux:	Traiter de manière symptomatique.

5. MESURES À PRENDE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Moyens d'extinction :	Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels. Agents extincteurs inappropriés: En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qui'il élargira le feu.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Risques particuliers :	En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

Conseils aux pompiers

Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu :	Choix de l'appareil respiratoire pour la lutte contre l'incendie : Conformément aux règles générales de l'entreprise pendant un incendie.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel ne faisant pas partie des services d'urgence:	Éviter l'inhalation d'huiles nébulisées et le contact avec la peau et les yeux. En cas de déversements accidentelles : faire attention aux surfaces et sols glissants. Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
Pour le personnel des services d'urgence:	Pas de recommandations spécifiques. Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement:	Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de nettoyage :	Absorber les déversements avec une matière absorbant l'huile. Après l'absorption, nettoyer avec une matière épurant l'huile.

Référence à d'autres articles

Références :	Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Manipulation :	Eviter l'inhalation d'huiles nébulisées et le contact avec la peau et les yeux. Toujours enlever rapidement la graisse avec de l'eau et du savon ou avec une matière à décaper la peau ; ne jamais utiliser des solvants organiques. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.
Mesures techniques :	Utiliser des méthodes de travail qui minimisent le contact.
Précautions techniques :	En cas de travail avec une graisse chaude, une ventilation mécanique peut être nécessaire.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Précautions techniques de stockage :	Aucune prescription particulière.
Conditions de stockage :	Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s):	Aucune information disponible.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

D'autres limites d'exposition professionnelles provinciales peuvent s'appliquer.

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

No. CAS :	Nom chimique :	Comme :	Valeurs limites :	Cat. :	Obs. :	Référence :
-	Huile minérale, brouillards d'	-	5 mg/m3	TWA	-	Quebec
		-	10 mg/m3	STEL	15min	
-	Brouillard d'huile minérale sévèrement raffinée	-	1 mg/m3	TWA	-	BC
-	Huiles minerals, brouillards	-	5 mg/m3	TWA	-	Alberta
		-	10 mg/m3	STEL	15min	

Contrôle de l'exposition

Mesures techniques:	Veiller à une ventilation efficace. Respecter les valeurs limites et réduire au minimum le risque d'inhalation de vapeurs et d'huile nébulisée. L'accès au lavabo, avec savon, crème de décapage et crème grasse est recommandé.
Protection individuelle:	Choisir l'équipement de protection conformément aux normes en vigueur et en co-opération avec le fournisseur de l'équipement de protection.
Protection respiratoire:	En cas de ventilation insuffisante ou de risque d'inhalation d'huile nébulisée, un appareil respiratoire approprié à filtre de combinaison (type A2/P3) peut être porté.
Protection des mains:	En cas de risque de contact : Porter des gants de protection. Les gants en nitrile sont recommandés. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.
Protection des yeux :	En cas de risque de contact : Porter des lunettes de protection/masque facial.
Protection de la peau :	Aucune prescription particulière.
Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement :	Non disponible.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme :	Graisse.
Couleur:	Bleu.
Odeur :	Hydrocarbure.
Seuil olfactif:	Non disponible.
pH :	Non applicable.
Point de fusion :	Non disponible.
Point d'ébullition :	Non disponible.
Point d'éclair :	>302°F
Taux d'évaporation:	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz):	Non disponible.
Limites d'explosion :	1 - 10% (V)
Pression de vapeur :	<0.5 Pa (68°F)
Densité de vapeur:	Non disponible.
Densité relative :	0.9
Solubilité :	insoluble dans l'eau
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non disponible.
Temperature d'auto-inflammation (°C):	>608°F
Température de décomposition (°C) :	Non disponible.
Viscosité:	Non disponible.
Propriétés explosives:	Non disponible.
Propriétés comburantes:	Non disponible.

Autres informations

Autres données:	Composés organiques volatils (COV) : 0 g/l

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Réactivité : Aucun connu.

Stabilité chimique

Stabilité : Stable aux températures normales.

Risque de réactions dangereuses

Réactions dangereuses: Aucun connu.

Conditions à éviter

Conditions/matières à éviter : Températures extrêmes. L'exposition directe à la lumière solaire.

Matériaux incompatibles

Matières incompatibles: Oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Aucun connu.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Les effets nocifs pour la santé peuvent être aggravés dans la graisse utilisée.

Toxicité aiguë (orale):	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë (dermique):	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë (par inhalation):	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosion/Irritation cutanée :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Cancérogénicité: CIRC groupe 3; Huiles très raffinées. National Toxicology Program (NTP): Non.
Toxicité pour la reproduction :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Inhalation :	L'inhalation d'huiles nébulisées ou de vapeurs de huile, qui se forment par chauffage du produit, irrite les voies respiratoires et entraîne une irritation de la gorge et la toux.
Contact avec la peau :	Effet dégraissant. Un contact prolongé ou itératif avec la peau peut entraîner des rougeurs, du prurit, de l'irritation et de l'eczéma/fissuration. Un contact prolongé ou itératif avec la graisse usée peut entraîner des maladies cutanées sérieuses, comme par exemple la dermatite.
Contact avec les yeux :	Un contact direct peut entraîner une irritation.
Ingestion :	Peut avoir un effet irritant et provoquer une malaise.
Autres informations:	Manipulation des huiles usagées : Protégez votre santé - éviter tout contact prolongé et répété avec la peau. Laver au savon et à l'eau. Protégez votre environnement - ne pas polluer les égouts, les cours d'eau ou la terre. Contacter les autorités locales pour le stockage et l'enlèvement des huiles usagées.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Ecotoxicité

Écotoxicité : En général, les graisses constituent un danger pour l'environnement.

Persistance et dégradation

Dégradabilité : On considère que le produit est difficilement biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation : Aucune donnée sur la bioaccumulation n’est disponible.

Mobilité dans le sol

Mobilité : Aucunes informations disponibles.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT/vPvB: Aucune information disponible.

Autres effets nocifs

Autres effets nocifs : Aucuns connus.

13. DONNÉES SUR L’ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Résidus : Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

Emballages contaminés : Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, TMD).

Numéro ONU

No UN: -

Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport : -

Classe(s) de danger relative au transport

Classe : -

Groupe d'emballage

PG: -

Dangers environnementaux

Polluant marin: -

Substance dangereuse pour l'environnement: -

Précautions spéciales à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières: Aucun connu.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac: Pas connu.

15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLAMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable au produit

Dispositions particulières: DSL: Not all components listed.

Législations nationales : Règlement sur les produits dangereux, avec modifications.
Loi canadienne sur la protection de l'environnement, La Liste intérieure des substances (LIS): Guide du déclarant, avec modifications.
British Columbia: "Occupational Exposure Limits for Chemical Substances, Occupational Health and Safety Regulation 296/97", avec modifications (2015).
Ontario: "Control of Exposure to Biological or Chemical Agents R.R.O. 1990, Reg. 833", avec modifications (2016).
Quebec: Règlement sur la santé et la sécurité du travail, avec modifications (2013-12-13).
Alberta: Occupational Health and Safety Code 2009.
U.S. Department of health and human services: 2011 - Report on Carcinogens - 12th Edition.
Centre Internationale de Recherche sur le Cancer (CIRC): Monographies du CIRC sur l'Evaluation des Risques de Cancérogénicité pour l'Homme. Lyon: CIRC Organisation mondiale de la Santé.

16. AUTRES INFORMATIONS

L'utilisateur doit être instruit dans l'exécution du travail et connaître le contenu de cette fiche.

Les rubriques suivantes ont été révisées ou contiennent des informations nouvelles : 1.
Les (*) indiquent les modifications comparées avec la version antérieure.

Approuvées par DHI.

Allan Vorup

Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité :	PBT = persistant, bioaccumulatif et toxique. vPvB = très persistant et fortement bioaccumulatif.
Autres informations:	Classification selon le SIMDUT 2015: Méthode de calcul.

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances sur le produit concerné, à la date d'établissement de la fiche. Elles présupposent une manipulation adéquate de ce produit dans les conditions normales et conformément à l'usage spécifié sur l'emballage ou dans d'autres documentations techniques appropriées. Toute autre utilisation du produit, y compris en combinaison avec un autre produit ou un autre procédé, s'effectue sous la seule responsabilité de l'utilisateur.

Préparée par DHI - Environment and Toxicology, Agern Allé 5, DK-2970 Hørsholm, Denmark.
www.dhigroup.com.